

# Corps volontaire européen d'aide humanitaire («initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne»)

2012/0245(COD) - 03/08/2018 - Document de suivi

Conformément au règlement (UE) n° 375/2014, la Commission a présenté son rapport annuel sur la mise en œuvre de l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne en 2017.

L'initiative finance des consortiums d'organisations, qu'ils soient basés ou non dans l'UE, pour le déploiement et la préparation au déploiement (en ce compris la formation) des volontaires de l'aide de l'UE dans les pays tiers. Les activités décrites dans le rapport se sont basées sur le programme annuel de travail de 2017. Le budget consacré à la mise en œuvre de l'initiative était fixé à 20.972.000 EUR.

**Déploiement** : un total de **206 volontaires de l'aide de l'UE** a été déployé **dans 28 pays** à la fin de 2017 /début de 2018. Les volontaires de l'aide de l'UE ont été déployés dans le monde entier, à l'exclusion des pays où des conflits armés sont en cours. Six projets ont été sélectionnés pour le cofinancement au moyen d'une subvention de l'UE d'un montant total de 5.726.880 EUR. Ceux-ci permettront le déploiement de 175 volontaires de l'aide de l'UE, qui débutera en 2018.

Le nombre de volontaires, bien qu'en hausse, est resté nettement inférieur aux objectifs initiaux de 4.000 volontaires de l'aide de l'UE d'ici 2020. Cette situation est essentiellement due aux obstacles à la participation que sont la certification des organisations ou la nécessité de constituer des partenariats avec d'autres organisations pour pouvoir prétendre à des financements de l'UE.

En 2017, **63 nouvelles organisations** ont été agréées, ce qui a porté le nombre total d'organisations agréées dans le cadre de l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne à 145 (36 organisations d'envoi et 109 organisations d'accueil).

**Assistance technique et renforcement des capacités** : en 2017, un appel à propositions a été publié prévoyant le cofinancement de projets de renforcement des capacités pour les organisations d'accueil et d'assistance technique pour les organisations d'envoi basées dans l'UE, dans des domaines tels que la gestion des risques de catastrophe, la gestion des volontaires ainsi que la méthode d'évaluation des besoins . **Dix-huit demandes (quatre pour l'assistance technique et quatorze pour le renforcement des capacités)** ont été retenues pour bénéficier d'un cofinancement au moyen d'une subvention de l'UE d'un montant total de 9.909.346 EUR.

**Programme de formation** : le rapport note que le niveau de satisfaction des candidats volontaires de l'aide de l'UE quant à la formation est demeuré élevé, avec une note moyenne de 9 points sur 10. Alors que le cours n'avait été dispensé qu'en anglais jusqu'alors, un groupe de volontaires a reçu pour la première fois une formation en espagnol en 2017.

De plus, le rapport dresse les constats suivants :

- **la plateforme des volontaires de l'aide de l'UE** a hébergé ses premiers postes vacants pour le volontariat en ligne. Elle a été également en mesure d'offrir des possibilités de volontariat en ligne. Les affectations en ligne devraient donc augmenter dans les mois à venir. En 2018, la plateforme des volontaires de l'aide de l'UE devrait être de plus en plus utilisée pour la

publication de témoignages de volontaires et devrait être mieux adaptée pour répondre aux besoins des organisations en rapport avec la gestion des volontaires.

- un **atelier du réseau** a été organisé en février 2017 pour les organisations participant à l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne par l'intermédiaire de projets de déploiement, à un processus de certification dans le cadre de l'initiative ou à des projets d'assistance technique ou de renforcement des capacités. 93 participants de 45 pays membres et non membres de l'UE ont pris part à l'atelier.

Les travaux devraient se poursuivre sur le **renforcement** du réseau des volontaires de l'aide de l'UE, comprenant un atelier du réseau pour les organisations participant à l'initiative ainsi qu'un atelier permettant aux volontaires de l'aide de l'UE de partager les expériences qu'ils ont vécues lors de leur déploiement sur le terrain et d'établir des liens plus étroits avec le secteur humanitaire.

La Commission s'est référée au **rapport d'évaluation intermédiaire**, dont la conclusion générale était que l'initiative apportait une valeur ajoutée et que ses objectifs étaient pertinents pour les parties prenantes. Parmi les **défis** devant être relevés figuraient :

- la simplification des processus et des procédures administratives ;
- la réduction du temps requis pour le déploiement ;
- le développement de nouvelles synergies avec les programmes et les projets existants de la Commission et une réorientation des processus de financement (soutenant la gestion des volontaires ou les compétences et capacités organisationnelles) vers des activités humanitaires axées sur l'impact.

Dans le cadre de la détermination de la voie à suivre en vue du prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, la Commission a proposé d'intégrer l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne dans le [corps européen de solidarité](#) afin de maximiser les synergies ainsi que l'impact et de parvenir à une plus grande simplification.